

LES RESSOURCES YORBEAU INC.
(“Yorbeau” ou la “Société”)

Rapport de gestion
pour la période terminée le 31 mars 2020

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 14 mai 2020 et devrait être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires résumés non audités du premier trimestre de 2020 de la Société et les notes y afférentes, ainsi qu'avec les états financiers annuels audités et les notes y afférentes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport de gestion annuel connexe. Les états financiers intermédiaires résumés non audités du premier trimestre de 2020 de la Société et les notes y afférentes ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui avaient été envisagés dans les énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les prévisions reflétées dans ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables mais rien ne garantit que ces prévisions s'avéreront exactes.

Général

Après la fin de l'exercice de la Société pour l'année 2019, la pandémie du nouveau coronavirus COVID 19 a perturbé et continue de perturber considérablement les marchés et la société. À la suite de l'annonce par le gouvernement du Québec, le 23 mars 2020, de plusieurs nouvelles mesures de distanciation sociale adoptées pour lutter contre la propagation de la pandémie, dont la fermeture de toute entreprise non essentielle, la Société, avec son partenaire IAMGOLD, a entretenu des discussions afin d'évaluer la situation et d'élaborer un plan d'action. Le 23 mars 2020, le programme de forage en cours sur la section Lac Gamble de la propriété de la Société à Rouyn a été suspendu pour une période initiale de trois semaines se terminant le 13 avril 2020, laquelle suspension a été prolongée subséquemment conformément aux directives gouvernementales. La Société a également pris des mesures pour fermer temporairement son bureau de Rouyn, pour mettre en œuvre des initiatives de télétravail pour son personnel et pour licencier deux employés temporaires. Le 6 mai 2020, le gouvernement du Québec a adopté un décret autorisant la reprise des activités des entreprises du secteur minier, effectif à partir du 11 mai 2020. Conséquemment, la reprise graduelle des activités au bureau de Rouyn de la Société a commencé en date du 11 mai 2020, mais cette reprise demeure assujettie à toute mesure jugée nécessaire par la Société pour assurer la santé et la sécurité des parties impliquées. La Société et IAMGOLD continuent d'évaluer la situation de manière continue, en tenant compte de toutes les nouvelles informations, recommandations ou directives qui pourraient être émises par les autorités gouvernementales et les autorités de la santé au fur et à mesure que la situation évolue.

Les mesures adoptées antérieurement par la Société à l'égard de son bureau à Montréal en réponse à la pandémie COVID 19 demeurent en vigueur, incluant notamment la fermeture temporaire de celui-ci aux visiteurs, une réduction des activités administratives et opérationnelles au minimum requis afin d'assurer la continuité des affaires et la mise en œuvre d'initiatives de télétravail pour certains de ses employés montréalais.

Au cours du premier trimestre de 2020, la Société a repris le forage au projet Rouyn avec son partenaire IAMGOLD. Un total de 10 469 mètres de forages a été complété sur la zone du lac Gamble dans le but de convertir le potentiel d'exploration en ressources minérales et aussi de tester l'extension possible de la zone vers l'ouest. La première série de résultats a été annoncée par communiqué de presse le 13 mai 2020.

Au projet Beschefer, un levé géophysique de type polarisation provoquée (P.P) de 7,6 kilomètres a été fait dans le but de confirmer et de raffiner quelques anomalies P.P mises en lumière par Billiton Canada en 1997 dans la partie nord de la propriété. Le levé 2020 a été configuré afin de tester la présence d'anomalies de chargeabilité près du pluton de Brouillan où l'extension de la faille B14 est interprétée.

Les résultats du levé P.P montrent des axes est-ouest ayant une faible hausse de chargeabilité localisés le long de l'extension possible de la faille B14 sur la propriété Beschefer de Yorbeau. De plus, treize nouveaux claims ont été désignés afin de bien couvrir ces anomalies localisées dans la partie nord de la propriété.

La Société continue son évaluation des autres propriétés afin d'optimiser ses activités d'exploration futures.

Risques et incertitudes

L'exploration et la mise en valeur de gisements minéraux peuvent être affectées à différents degrés par plusieurs facteurs tels que les règlements du gouvernement, les risques environnementaux, l'utilisation des terres, la dépendance sur le personnel-clé et d'autres risques normalement encourus dans l'industrie minière. La Société a de nombreux concurrents disposant de ressources financières, techniques ou autres plus importantes que les siennes.

L'exploration, la mise en valeur et l'exploitation des propriétés de la Société peuvent exiger un financement supplémentaire considérable. Les sources de fonds futurs disponibles à la Société sont l'émission de capital-actions additionnel et le financement par entreprise de coparticipation et/ou par la vente de redevances. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles à la Société. L'impossibilité d'obtenir un financement suffisant peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux d'exploration, de mise en valeur ou de production à l'une ou à l'ensemble des propriétés de la Société, et même occasionner la perte de sa participation dans la propriété.

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente de l'information financière trimestrielle cumulative choisie pour chacun des huit plus récents trimestres complétés :

<u>Information cumulée en date du</u>	<u>Revenus</u>	<u>Profit net (Perte nette)</u>	<u>Profit (perte) nette par action, de base et diluée</u>
31 mars 2020	307 772 \$	(286 372) \$	(0,01) \$
31 décembre 2019 ⁽¹⁾	1 378 892 \$	(514 912) \$	(0,01) \$
30 septembre 2019 ⁽¹⁾	1 059 960 \$	(300 617) \$	(0,01) \$
30 juin 2019 ⁽¹⁾	814 985 \$	(176 549) \$	(0,01) \$
31 mars 2019 ⁽¹⁾	551 097 \$	113 195 \$	0,01 \$
31 décembre 2018	278 369 \$	(1 004 277) \$	(0,01) \$
30 septembre 2018	253 145 \$	(476 925) \$	(0,01) \$
30 juin 2018	243 095 \$	(249 208) \$	(0,01) \$

⁽¹⁾ Les revenus et les dépenses reliés à la convention d'option avec IAMGOLD ont été présentés séparément au brut à partir du premier trimestre de 2019, parce qu'il a été déterminé que la Société agissait en tant que principal et non d'agent, alors qu'ils étaient présentés au net dans les trimestres précédents. Ce reclassement n'a eu aucun impact sur la perte nette et le résultat global.

Liquidité

Au 31 mars 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société totalisaient 317 993 \$ comparativement à 819 056 \$ au 31 décembre 2019. Le fonds de roulement au 31 mars 2020 était déficitaire de 43 362 \$ comparativement à un excédent de 330 721 \$ au 31 décembre 2019.

Ressources en capital

La Société s'est engagée à effectuer des travaux de prospection et d'exploration admissibles pour un montant de 703 000 \$ d'ici le 31 décembre 2020 en lien avec les financements accréditifs réalisés en 2019. Au 31 mars 2020, la Société avait engagé un montant de 81 643 \$ de dépenses admissibles.

Il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales pourrait avoir des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs. Dans un tel cas, la Société indemniserait chaque souscripteur d'actions accréditives pour les impôts supplémentaires à payer par le souscripteur à la suite de l'échec de la Société à renoncer aux dépenses admissibles comme convenu.

Estimations comptables critiques

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Des hypothèses et des incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont constatées relativement à ce qui suit:

- Recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation;
- Évaluation des crédits d'impôt relatifs à des ressources et des crédits de droits miniers remboursables;
- Évaluation de la provision pour remise en état du site;
- Recouvrabilité des actifs d'impôt différé;
- Évaluation de la juste valeur du passif lié aux actions accréditives.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

Nouvelles normes comptables et interprétations récemment adoptées

Les nouvelles politiques et pratiques comptables importantes suivantes ont été sélectionnées et appliquées par la Société:

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a émis la norme l'IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »). IFRS 16 précise la méthode qui doit être employée pour comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location. La norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

La Société a appliqué l'approche de transition simplifiée et n'a donc pas redressé les données comparatives pour l'exercice 2018. Les droits d'utilisation d'actifs en lien avec des baux immobiliers ont été évalués au moment de la transition comme si la nouvelle norme avait été appliquée depuis la date

d'entrée en vigueur des baux respectifs, mais en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société de 10% au 1^{er} janvier 2019 pour des actifs similaires.

Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23 intitulée « Incertitude relative aux traitements fiscaux ». L'interprétation fournit des indications sur la comptabilisation des passifs et des actifs d'impôt exigible et différé dans des circonstances dans lesquelles il existe une incertitude quant aux traitements fiscaux.

La Société a adopté l'interprétation dans ses états financiers pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2019. L'adoption n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers de la Société.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2019. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ces contrôles et procédures de la communication de l'information ne sont pas efficaces car ils comportent une faiblesse importante, comme décrit plus en détail dans la section "Contrôle interne à l'égard de l'information financière". Ces faiblesses importantes pourrait donner lieu à des inexactitudes importantes dans les états financiers de la Société et est également considérée comme une faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société. La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Société, de son stade de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger cette lacune.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux IFRS. Ledit contrôle interne de l'information financière n'est pas efficace car il comporte les faiblesses importantes suivantes :

- il y a une séparation inadéquate des fonctions relatives, tel que mentionné à la rubrique « Contrôles et procédures de communication de l'information »;
- il n'y a pas de processus formel pour identifier une perte de valeur des actifs à long terme; et
- il n'y a pas de processus formel pour évaluer la provision pour la restauration de sites.

La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Société, de son stade de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger la lacune résultant de la séparation inadéquate des fonctions.

La direction a fréquemment des discussions avec des tierces parties concernant ses propriétés minières et quant à la possibilité de former des entreprises en coparticipation et de conclure d'autres transactions. Par conséquent, malgré l'absence d'un processus formel pour identifier une perte de valeur des actifs à long terme, la direction est d'avis qu'une inexactitude importante dans l'évaluation est peu probable en raison de l'information obtenue lors des discussions avec des partenaires potentiels de l'industrie.

Quant à l'absence d'un processus formel d'évaluation de la provision pour la restauration de sites, la direction est d'avis qu'une inexactitude importante est peu probable puisque seulement deux propriétés de la Société sont assujetties à des travaux de restauration et qu'une évaluation de la provision pour la restauration des sites de ces deux propriétés a été effectuée récemment.

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière survenu pendant le trimestre terminé le 31 mars 2020 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Divulgaration d'informations de nature technique et scientifique

La personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 qui révise et approuve l'information de nature technique et scientifique divulguée dans les communiqués de presse et les autres documents d'information continue de la Société est Sylvain Lépine, M.Sc, Géo.

Transactions avec des parties liées

En contrepartie partielle pour l'acquisition de 12 claims miniers qui font maintenant partie de la propriété Rouyn, la Société a consenti, aux termes d'une convention datée du 14 juillet 1997, à payer une redevance de 50,000 \$ par année à Société Minière Alta Inc., une société contrôlée par un administrateur de Yorbeau.

Instruments financiers

Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction des trois catégories suivantes: coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG) et juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les passifs financiers sont classés et évalués en deux catégories: coûts amortis ou JVRN. Les actifs financiers de la Société, soit la trésorerie et équivalent de trésorerie, les autres créances et les dépôts en fidéicommiss, sont catégorisés et évalués au coût amorti. Tous les passifs financiers de la Société, soit les créditeurs et charges à payer, sont aussi catégorisés et évalués au coût amorti. Les actifs financiers ne sont pas reclassés postérieurement à leur comptabilisation initiale, à moins que la Société ne détecte des changements dans son modèle d'entreprise dans la gestion des actifs financiers et revienne sur la classification des actifs financiers.

Information sur les actions en cours

Le capital autorisé de la Société consiste d'un nombre illimité d'actions ordinaires dont 340 609 013 étaient émises et en cours au 31 mars 2020. À cette date, la Société avait également des options en cours visant l'achat d'un total de 6 350 000 actions à des prix variant de 0,025 \$ à 0,18 \$ l'action.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels à l'égard de la Société sont disponibles sur SEDAR au www.sedar.com.